

## Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 17 juin 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation3 p. (41r, 42v, 43r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 17 juin 1885, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (25)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52043>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 juin 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Sur l'émission d'obligations par la Société du Familistère de Guise. Godin explique à Tisserant qu'il a conçu ce projet comme un moyen de propagande pour la Société du Familistère, mais que de grands financiers lui ont indiqué qu'une telle émission ne réussirait pas auprès des rentiers. Il l'informe qu'à l'exception de cette émission, toutes les modifications aux statuts ont été acceptées par le conseil de gérance. Sur les articles imprimés sur les certificats d'apport et d'épargne et la validité des statuts. Il lui signale que le numéro du journal *Le Devoir* de la semaine fait le récit du triomphe des musiciens du Familistère à Vanves et comprend une étude sur le projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Consultation juridique](#)

Personnes citées

- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)
- [Société musicale du Familistère](#)

Œuvres citées

- « Les sociétés de secours mutuels. La loi sur les sociétés mutuelles au Sénat », *Le Devoir*, t. 9, n° 354, 21 juin 1885, p. 369-373. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/388/100/835/0/0>, consulté le 26 octobre 2023]
- « Nouvelles du Familistère », *Le Devoir*, t. 9, n° 354, 21 juin 1885, p. 378-379. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/397/100/835/0/0>, consulté le 26 octobre 2023]

Lieux cités [Vanves \(Hauts-de-Seine\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère  
17 juin 1885

Mon bien cher ami,

Je me doutais bien que  
vous seriez surpris de la  
proposition d'émettre des  
obligations.

Cette idée m'est venue  
comme celle de la fondation  
de l'association dans le désir  
que j'ai de faire pénétrer de  
plus en plus l'idée de l'union  
du capital et du travail dans  
la société. Il m'a semblé  
que si une émission d'obi-

gations pouvait être acceptée  
du public, ce serait un  
puissant moyen de propagande  
et de publicité pour la Sté  
du Familistère, en même temps  
que ce serait un moyen non  
moins puissant de lier les  
intérêts de la Sté à ceux du  
public extérieur. Mais ce  
n'est là qu'une idée et les  
idées ne valent qu'autant  
qu'elles sont pratiquées.

Or, l'opinion de grands  
financiers qui m'est parvenue  
me fait voir qu'une  
émission d'obligations serait

M. Cisserant.

chose à peu près impossible  
pour des rentiers. Je ne pourrais  
donc la faire que dans le cercle  
restreint de la clientèle de  
l'usine et de la population  
environnante. Je n'ai nulle-  
ment la pensée qu'elle réuss-  
sse dans ces conditions, mais  
le pis-aller pour la tête  
serait que je prisse toutes les  
obligations non placées dès  
d'abord, au lieu de lui faire  
un prêt hypothécaire. La  
résolution n'est point  
définitive encore, les études  
se poursuivent.

— Sauf ce qui touche à cette

question, toutes les proposi-  
tions de modification aux  
statuts ont été acceptées par  
le conseil de gérance.

— Vous ne m'avez pas répon-  
du concernant les articles  
imprimés sur les certificats  
d'apport et d'épargne et qui  
vont se trouver modifiés.

Sur ce point comme sur  
tous ceux qui nous ont été  
soumis, je serais heureux  
de recevoir vos observations.

— Merci de ce que vous me  
dites concernant la vali-  
dité de nos statuts et la  
presque impossibilité de  
savoir ~~par où~~ les attaquer.

Nous espérons  
que votre santé  
est bonne. Tout est bien  
ici. Le Devoir de cette  
semaine nous racontera  
les nouveaux triomphes  
de nos musiciens à  
Nantes (Scène) et la  
réception enthousiaste  
qui leur a été faite  
hier.

— Il nous portera en  
même temps une étude  
des plus importantes

sur le projet de loi  
actuellement devant le  
sénat, concernant les  
sociétés de secours mutuels.  
Bacergy, mon bien cher  
ami, les vives amitiés  
de toute la famille